

**Direction : Social Santé Solidarité**

**hygiène**

**REF : HYG2009001**

**Signataire : DM**

**OBJET : Convention 2008 DDASS/Ville d'Aubervilliers au titre de l'action du Point Accueil Ecoute jeunes, Mosaïque du SCHS**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Considérant que la ville mène, à travers l'activité du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), des actions de lutte contre le mal-être des adolescents et les conduites à risques,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années la structure « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » visant l'expression des jeunes souffrant de difficultés diverses et leur écoute par des adultes,

Considérant qu'il y a eu lieu de reconduire le dispositif en 2008,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 € avec signature d'une convention,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 € pour la prorogation de l'action « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » en 2008, et à signer la convention correspondante.

Le Maire